

Règlement

Traversée Marthe Robert

Samedi 5 juillet 2025

En bref

La **Traversée Marthe Robert** est un évènement organisé par la **Société de Sauvetage et de Vigilance Nautique de Neuchâtel (SSVNN)** avec la collaboration de la **Société Nautique Neuchâtel (SNN)** et la **Société Nautique de Cudrefin (SNC)**. Elle est ouverte à tous et à toutes, en individuel ou en équipe de deux ou trois nageurs. Pour des raisons d'organisation, le nombre de participants est limité. Les premiers inscrits, remplissant les conditions de participation, seront prioritaires.

Deux vagues de départ de 20 équipages chacune sont prévues selon le planning ci-dessous et en fonction des temps de traversée estimés lors de l'inscription.

Parcours

Course réservée aux nageurs et nageuses confirmés, disposant d'un bateau et d'un équipage.

Départ du port de Cudrefin / Arrivée à la plage Monruz de Neuchâtel

Distance : environ 6.4 km



Programme de la journée (sous réserve de modifications)

TRAVERSÉE	COURSES POPULAIRES
09h15 : Départ 1ère vague à Cudrefin	14h00 – 14h45 : Parcours 1500m (25 pers.)
10h00 : Départ 2ème vague à Cudrefin	14h15 – 14h40 : Parcours 500m (25 pers.)
13h30 : Fin de la Traversée	14h45 – 15h30 : Courses de sauvetages
	15h30 – 16h15 : Parcours 1500m (25 pers.)
	15h45 – 16h10 : Parcours 500m (25 pers.)
	16h30 : annonce des résultats

Ce règlement a été établi pour garantir la sécurité, l'équité et le bon déroulement de la **Traversée Marthe Robert**. Toute infraction peut entraîner une disqualification immédiate du participant.

Conditions de Participation

- La traversée est ouverte à toutes et à tous, mais s'adresse aux nageuses et nageurs ayant un niveau confirmé et les capacités de faire la traversée en moins de 4 heures.
- Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale signée.
- Chaque participant (ou équipe) doit organiser son propre bateau à moteur dont l'équipage comprend un pilote et un accompagnant adulte pouvant intervenir pour sortir le nageur en cas de besoin.

Inscriptions

- Les inscriptions se font en ligne via le site de l'événement ssvnn.net/traversee (lien de redirection vers le site du chronométreur pour les inscriptions et paiements).
- La traversée peut se faire en individuel, ou en équipe de 2 ou 3 nageurs.
- Un temps de traversée estimé sera demandé, afin de répartir les vagues de départ.
- Le nombre de participants est limité. Les premiers inscrits disposant d'un bateau et d'un équipage seront prioritaires.
- En s'inscrivant, le participant confirme avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.

Sécurité

A. Nageurs

1. Chaque nageur (chaque équipe) doit être accompagné par un bateau immatriculé organisé par ses soins (les canoës, les kayaks ou les paddles ne sont pas autorisés).
2. Les nageurs d'une même équipe peuvent **nager en même temps**, toute ou une partie de la traversée. Il est cependant impératif qu'ils **restent ensemble et s'attendent** afin qu'ils puissent rester sous le contrôle de leur bateau. Si un nageur doit être secouru ou abandonne, l'organisateur décidera si les autres nageurs doivent également interrompre leur traversée.
3. La combinaison est autorisée mais pas obligatoire.
4. La bouée de nage est fortement conseillée pour plus de visibilité et de sécurité.
5. Les autres accessoires de natation tels que palmes, plaquettes et pull-boy sont interdits.
6. Chaque nageur doit porter un bonnet de bain de couleur visible remis par l'organisateur pendant toute la durée de la traversée.
7. Chaque nageur est tenu de prendre le départ sobre et sans dépendance à des substances pouvant altérer ses sens.
8. Les mineurs peuvent participer avec une autorisation parentale ou une autorisation du représentant légal.
9. Les nageurs de l'équipe passent la ligne d'arrivée ensemble.
10. À l'arrivée, l'un des nageurs doit faire sonner une cloche placée sur la plage afin d'arrêter le chronométrage.
11. Les puces de chronométrage doivent être remises à l'organisateur à l'arrivée sous réserve d'une pénalité de CHF 70.-.

B. Bateaux accompagnateurs

1. L'équipement sécuritaire des bateaux suiveurs doit correspondre à la législation en vigueur. La liste de l'équipement minimum est disponible sur les sites des services de la navigation des cantons de Fribourg, Neuchâtel ou Vaud : <https://www.vd.ch/mobilite/navigation/equipement-du-bateau>
2. Chaque bateau doit avoir à son bord une pharmacie de secours, une couverture par nageur qu'il accompagne, ainsi qu'une corde à lancer ou un sac de sauvetage (qui peuvent être fournis par l'organisateur sous réserve de demande préalable).
3. Chaque bateau doit avoir à son bord un téléphone pleinement chargé dont le numéro sera référencé pour les besoins du suivi de la traversée.
4. Le bateau doit avoir une assurance RC à jour.
5. Chaque bateau doit être immatriculé pour naviguer sur le lac de Neuchâtel, et doit être équipé selon les normes en vigueur.
6. Afin d'optimiser son parcours, l'utilisation d'un GPS est recommandée.
7. Chaque équipage doit être composé d'au moins deux personnes : un pilote et un accompagnateur majeur apte à intervenir et à sortir le nageur de l'eau en cas de besoin.
8. Pour les équipes dont les nageurs veulent nager simultanément, un second accompagnateur majeur doit être présent sur le bateau.
9. Chaque bateau accompagnant une équipe doit être équipé d'une échelle ou d'une plateforme permettant l'embarquement des nageurs.
10. Chaque bateau doit porter les panneaux numérotés fournis par l'organisateur, visibles des deux côtés du bateau. Ils doivent être rendus à la sortie de l'eau sous réserve d'une pénalité financière de CHF 30.-.
11. Le bateau accompagne le nageur/l'équipe dès 500m après le départ et jusqu'à une centaine de mètres avant l'arrivée.

C. Organisateur

1. L'organisateur aura un bateau équipé d'au moins une trousse de secours, de couvertures de survie, d'une planche de sauvetage, d'une paire de jumelles et d'une lampe frontale. L'équipage est composé de secouristes.
2. Le bateau accompagnera les nageurs depuis le départ jusqu'à la jonction avec leurs bateaux respectifs.
3. Le bateau sera sur le plan d'eau jusqu'à ce que tous les nageurs soient arrivés à Monruz.
4. L'organisateur fait signer à chaque nageur/équipe avant le départ une confirmation de prise du départ ainsi qu'à l'arrivée, une contre signature et restitution de la puce pour attester de sa sortie de l'eau.
5. Un second bateau sera du côté de Monruz afin de guider les bateaux accompagnateurs jusqu'à leur lieu de mise à l'ancre et afin de ramener les équipages à terre.
6. Le maintien de la manifestation est de la responsabilité de l'organisateur.
7. L'organisateur se garde le droit de refuser le départ d'un participant ou d'une équipe, d'interrompre en tout temps sa traversée s'il estime qu'il ou elle n'est pas apte ou qu'il en devient nécessaire.
8. L'organisateur se garde le droit d'interrompre la manifestation sans en dévoiler les motifs.
9. L'organisateur se garde le droit d'interrompre un nageur qui ne finit pas la traversée dans un temps de 4 heures.



Logistique

1. Chaque équipage est tenu de subvenir à ses besoins pour toute la durée de la traversée.
2. Un repas est prévu après l'arrivée selon les inscriptions prises en avance.

Conditions d'annulation

1. L'organisation se réserve le droit d'annuler, retarder, modifier ou interrompre la traversée en tout temps pour des raisons de sécurité ou de météo. Dans ces cas-là, la finance d'inscription n'est pas remboursée.
2. Si le nageur ne prend pas part à la course ou ne termine pas le parcours, il ne peut prétendre à un remboursement ou dédommagement.
3. En règle générale, une annulation, un décalage ou une modification de la course est annoncée le jour même de la course, à moins qu'il n'y ait des conditions extrêmes qui permettent de se prononcer la veille. Par temps incertain, un point sur les prévisions météorologiques et l'éventualité d'une annulation sera communiqué la veille de la course durant la matinée à l'adresse électronique fournie lors de l'inscription.
4. Les personnes n'ayant pas payés leurs inscriptions avant le 30 juin 2025 ne pourront pas participer à la traversée.

Responsabilités

1. Chaque participant vient sous sa propre responsabilité et doit donc être assuré en conséquence.
2. Chaque propriétaire de bateau doit être assuré et navigue sous sa propre responsabilité.
3. La **SSVNN** décline toute responsabilité en cas d'accident.
4. Une décharge de responsabilité sera signée avant le départ et remise aux organisateurs.
5. En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement.

Neuchâtel, le 1^{er} mai 2025
Pour le comité La Marthe Robert,
Flavian Grand